

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Mairie de GRANS**

Commune et département) : **13450 GRANS**

Adresse : **6 Bd Victor Jauffret, 13450 Grans**

Téléphone : **04 90 55 99 70**

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom du projet : **Projet de pôle socio-culturel**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Dossier loi sur eau**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste à réaliser un pôle socio-culturel avec :

- un bâtiment principal poly-activités (pôle associatif, salle polyvalente, centre aéré, conservatoire de musique et de danse).
- un logement gardien,
- des locaux techniques,
- 145 places de stationnement en chaussée drainante,
- une aire de retournement pour les moyens de secours,
- des voies d'accès,
- des ouvrages de rétention,
- des aménagements paysagers,
- des voies douces (vélos + piétons).

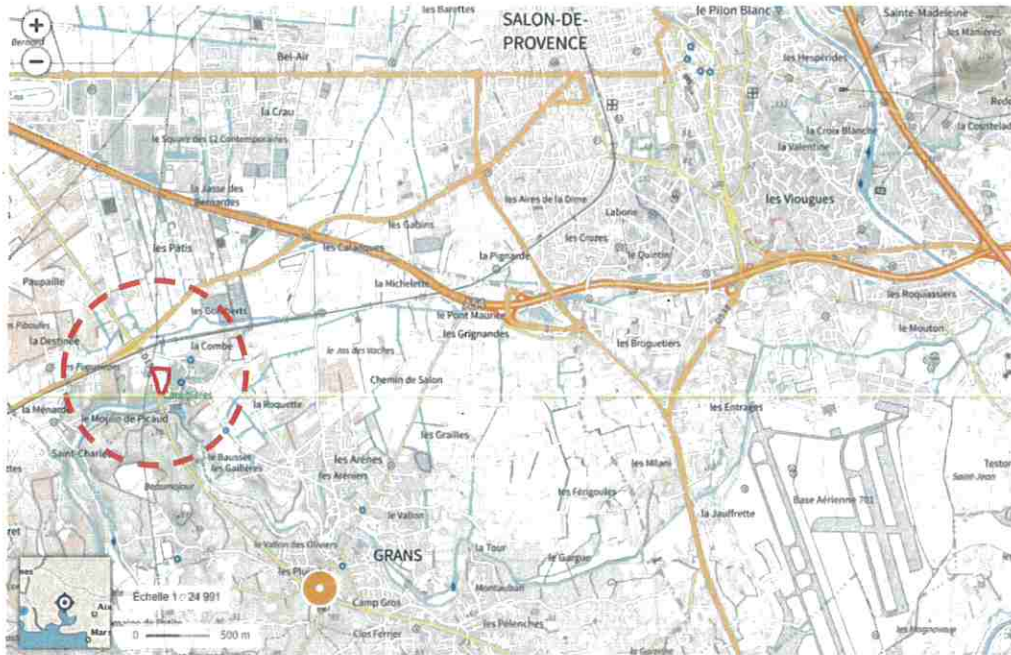
Le terrain fait environ 1,6 ha.

Les superficies sont les suivantes :

- 2 990 m² de surface de plancher
- 6 600 m² pour les espaces extérieurs
- 6 200 m² de parkings.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Carte IGN – Géoportail (1/25 000)

Le projet est situé : **au Nord/Ouest de la commune de Grans**

Nom de la commune : **GRANS** N° Département : **13 450**

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

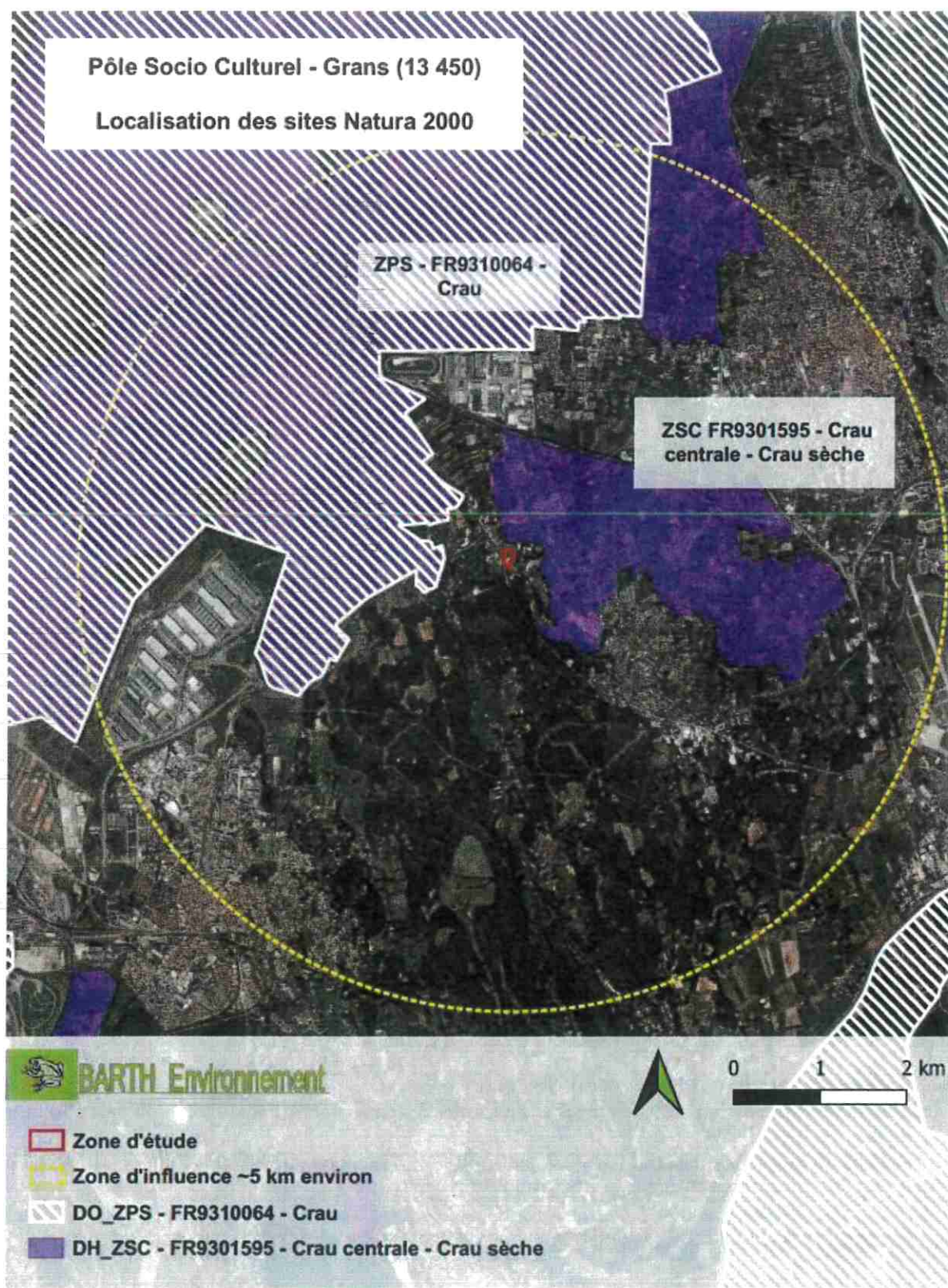
Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

A **80 m** du site n° des site(s) : **ZSC Crau Centrale – Crau sèche FR9301595 (de part et d'autre de la zone d'étude)**

A **68 m** du site n° de site(s) : **ZSC Crau Centrale – Crau sèche FR9301595**

A **80 m** du site n° de site(s) : **ZPS Crau FR9310064**

Sur la carte ci-après figure l'emplacement de ces zones Natura 2000.



Carte de localisation des sites Natura 2000

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **environ 2.9 ha (superficie assiette) sur environ 2 990 m² (surface plancher)** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet prévoit des aires de stationnements (environ 145 places de stationnements ouvertes au public), ainsi que des voiries et réseaux divers, des aménagements paysagers, un accès pompiers, des cheminements doux et un éclairage raisonné.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : **24 mois**

- Période précise si connue :

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Avant le démarrage des travaux, il sera mis en place une clôture en périphérie de l'aire de chantier. En complément, il sera mis en place un balisage environnemental (mise en défens), afin de préserver les espaces végétalisés.

Il sera ensuite réalisé les travaux de terrassement nécessaires aux futures infrastructures.

Puis la mise en place des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, téléphone, gaz...) et des équipements (ouvrages de rétention, aires de stationnement) sera réalisée.

Suivra la construction du bâtiment.

Enfin, il sera réalisé les travaux de finition :

- panneaux de signalisation,
- marquages au sol,
- cheminements piétonniers,
- arrêts de bus à proximité,
- aménagements paysagers et autres plantations.

Le projet prévoit en effet des aménagements paysagers sur l'ensemble de la zone aménagée (espaces verts + haies + plantations), afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement. Il sera choisi des essences locales (Micocoulier, Erables, Thym, Romarin, Lavande à feuilles étroites...).

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **9 million EHT**

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

La zone d'influence a été établie dans un rayon de 5 km autour de la zone de projet.

La zone d'étude est concernée par une ZSC « Crau centrale - Crau sèche » et une ZPS « Crau » proches.

La zone d'étude est également concernée par 3 Znieff :

La Touloubre (53 m Sud)

Crau sèche (2.47 km Ouest)

Crau (78 m Ouest)

Tous ces éléments ont été évidemment pris en considération pour l'évaluation des incidences N2000 et sont consignés dans la Notice Ecologique jointe en Annexe.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☒ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : terrains non exploités en l'état actuel

.....
.....
.....
.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photographies des Végétations du site d'étude



Peuplement de Canne de Provence [53.62 ; C3.32]



Bordure de Haie [84.2 ; FA]



Haie plantée de Lauriers roses [83 ; FB]



Garrigue à Thym [32.47 ; F6.17]



Friche sauvage [87.1 ; I1.53]



Friche fauchée [87.1 ; I1.53]

TABEAU DES HABITATS NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Haies arborées en mauvais état de Platanes communs et plantations récentes de Lauriers roses
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	Fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : Peuplement de Cannes de Provence		Peuplement de Cannes de Provence de très faible surface
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Milieu anthropique		Friche



Carte de localisation des habitats semi-naturels

TABEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

CRAU CENTRALE – CRAU SECHE FR9301595

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABEAU ESPECES FAUNE, FLORE par les sites Natura 2000 concernés :

CRAU CENTRALE – CRAU SECHE FR9301595

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; Chauves-souris d'intérêt communautaire potentiellement présentes en transit et chasse très occasionnelle sur la zone du projet.

GROUPES D'ESPECES	Code	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Invertébrés	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>		Espèces non observées et faiblement potentielles. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>			
	1083	<i>Lucanus cervus</i>		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	
	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>			
Reptiles	1220	<i>Emys orbicularis</i>		Espèce considérée comme non potentielle. Absence de milieu favorable.	
Mammifères Chiroptères		<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour ces 2 espèces. Petit et Grand Rhinolophes potentiels en transit et chasse très occasionnelle. Eclairage de faible intensité orienté vers le bas.	Pollution lumineuse limitée Faible incidence
		<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X		
	1304			Espèces considérées comme très faiblement potentielles. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	1307	<i>Myotis blythii</i>			
	1324	<i>Myotis myotis</i>			
	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>			

	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>		Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	1316	<i>Myotis capaccinii</i>			
	1321	<i>Myotis emarginatus</i>			
Poissons	6147	<i>Telestes souffia</i>		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales					
Plantes		<i>Alisma gramineum</i>		Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieux humides favorables	
		<i>Asplenium sagittatum</i>			
		<i>Gratiola officinalis</i>			
		<i>Helianthemum marifolium</i>			
		<i>Littorella uniflora</i>			
		<i>Lythrum tribracteatum</i>			
		<i>Vitis vinifera</i>			
		<i>Asplenium sagittatum</i>			
Poissons		<i>Anguilla anguilla</i>			
Invertébrés		<i>Coenagrion caerulescens</i>		Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieux humides favorables.	Aucune incidence
		<i>Gomphus flavipes</i>			
		<i>Sympetrum pedemontanum</i>			
		<i>Sympetrum depressiusculum</i>			
		<i>Saga pedo</i>		Espèces considérées comme absente. Absence de milieux favorables ou de plantes hôtes (<i>Onopordon</i>) en grand nombre (<i>Acmaeodera perroti</i>)	
		<i>Prionotropis rhodanica</i>			
		<i>Acmaeodera perroti</i>			
Amphibiens		<i>Triturus helveticus</i>		Espèce non observée et considérée comme absente (espèce inféodée aux cours d'eau).	
		<i>Pelobates cultripes</i>		Espèces non observées et considérées comme absentes (espèces inféodées aux zones humides et pièces d'eau) absentes sur la zone d'étude.	
		<i>Bufo calamita</i>			
		<i>Hyla meridionalis</i>			
Reptiles		<i>Lacerta lepida</i>		Espèces considérées comme très faiblement potentielles. Absence de milieu favorable et en mauvais état.	
		<i>Lacerta viridis</i>			
		<i>Podarcis muralis</i>			
		<i>Elaphe longissima</i>			
Avifaune		<i>Streptopelia turtur</i>		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieux boisés.	

Mammifères Chiroptères	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour toutes ces espèces. Potentielles en transit et chasse très occasionnelle. Eclairage de faible intensité orienté vers le bas.
	<i>Myotis nattereri</i>	X	
	<i>Myotis daubentoni</i>	X	
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	
	<i>Hypsugo savii</i>	X	
	<i>Plecotus austriacus</i>	X	
	<i>Tadarida teniotis</i>	X	
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X	
	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	Potentielle en ripisylve de la Touloubre proche

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

CRAU FR9310064

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT	-	

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

CRAU - FR9310064

Ce tableau concerne les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; A part le Milan noir en chasse, aucun oiseau d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone du projet.

GROUPES D'ESPECES	CODE N2000	Code et Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
OISEAUX	A604	<i>Larus michahellis</i>		Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieux favorables.	Aucune incidence
	A205	<i>Pterocles alchata</i>			
	A215	<i>Bubo bubo</i>			
	A229	<i>Alcedo atthis</i>			
	A231	<i>Coracias garrulus</i>			
	A242	<i>Melanocorypha calandra</i>			
	A243	<i>Calandrella brachydactyla</i>			
	A246	<i>Lullula arborea</i>			
	A255	<i>Anthus campestris</i>			
	A302	<i>Sylvia undata</i>			
	A338	<i>Lanius collurio</i>			
	A339	<i>Lanius minor</i>			
	A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>			

A005	<i>Podiceps cristatus</i>			
A008	<i>Podiceps nigricollis</i>			
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>			
A021	<i>Botaurus stellaris</i>			
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>			
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>			
A024	<i>Ardeola ralloides</i>			
A025	<i>Bubulcus ibis</i>			
A026	<i>Egretta garzetta</i>			
A028	<i>Ardea cinerea</i>			
A029	<i>Ardea purpurea</i>			
A031	<i>Ciconia ciconia</i>			
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>			
A036	<i>Cygnus olor</i>			
A048	<i>Tadorna tadorna</i>			
A052	<i>Anas crecca</i>			
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>			
A058	<i>Netta rufina</i>			
A059	<i>Aythya ferina</i>			
A060	<i>Aythya nyroca</i>			
A061	<i>Aythya fuligula</i>			
A072	<i>Pernis apivorus</i>			
A073	<i>Milvus migrans</i>	X		
A074	<i>Milvus milvus</i>	X		
A077	<i>Neophron percnopterus</i>			
A080	<i>Circus gallicus</i>			
A081	<i>Circus aeruginosus</i>			
A082	<i>Circus cyaneus</i>			
A084	<i>Circus pygargus</i>			
A094	<i>Pandion haliaetus</i>			
A095	<i>Falco naumanni</i>			
A097	<i>Falco vespertinus</i>			
A098	<i>Falco columbarius</i>			
A103	<i>Falco peregrinus</i>			
A118	<i>Rallus aquaticus</i>			
A123	<i>Gallinula chloropus</i>			
A125	<i>Fulica atra</i>			
A128	<i>Tetrax tetrax</i>			
A133	<i>Burhinus oedicephalus</i>			
A136	<i>Charadrius dubius</i>			
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>			
A142	<i>Vanellus vanellus</i>			
A153	<i>Gallinago gallinago</i>			
A155	<i>Scolopax rusticola</i>			
A158	<i>Numenius phaeopus</i>			
A160	<i>Numenius arquata</i>			
A165	<i>Tringa ochropus</i>			
A166	<i>Tringa glareola</i>			
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>			
A176	<i>Larus melanocephalus</i>			
A179	<i>Larus ridibundus</i>			
A182	<i>Larus canus</i>			
A183	<i>Larus fuscus</i>			
Le cas échéant, autres		<i>Coturnix coturnix</i>	Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence	Aucune incidence
		<i>Streptopelia turtur</i>		
		<i>Clamator glandarius</i>		

espèces
remarquables
animales ou
végétales

<i>Otus scops</i>	
<i>Athene noctua</i>	
<i>Merops apiaster</i>	
<i>Upupa epops</i>	
<i>Picus viridis</i>	
<i>Galerida cristata</i>	
<i>Oenanthe oenanthe</i>	
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	
<i>Lanius senator</i>	
<i>Passer montanus</i>	
<i>Carduelis cannabina</i>	
<i>Miliaria calandra</i>	
<i>Lanius meridionalis</i>	

de milieux favorables.
Arbres isolés, de
faibles diamètres,
parfois malades.

Espèces considérées
comme faiblement
potentielles. Absence
de milieux favorables.

Aucune incidence

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Les habitats du site d'étude, sont d'origine anthropique (friches sur remblais de matériaux inertes) et en mauvais état de conservation. Aucun habitat d'espèces protégées n'est présent et ne sera détruit.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce protégée figurant au FSD ne sera détruite.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les principales atteintes pour ce type de projet sont les suivantes : impact paysager. La conception du projet sera menée sur le principe de l'évitement. Tous les enjeux écologiques repérés lors de l'inventaire préalable réalisé au cours de l'année 2024 par Barth Environnement sont consignés dans la Notice Ecologique annexée. Ceux-ci ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur capacité de résilience aux perturbations. L'ensemble des mesures de réduction des incidences ainsi que des mesures d'accompagnement issues de la Notice Ecologique sont résumées ci-après :

Synthèse des mesures d'évitement ME1 :

ME1 : Sauvegarde des éléments d'intérêt

Lors de la phase de préparation du chantier, les éléments d'intérêt écologique seront sauvegardés, (Pins d'Alep, garrigue à Thym = 50 mètres sur 1,5 m). La délimitation par balisage des emprises devra être respectée. En dehors de quelques platanes dépérissants, le projet ne prévoit pas d'autres abattages d'arbres ou de haies.

Synthèse des mesures de réduction en phase chantier :

MR1 : Aménagements paysagers et création de voies douces

Le projet a été spécialement étudié afin de prendre en considération son insertion dans l'environnement et de nombreuses plantations sont prévues. De plus, il est proposé d'insérer des voies douces (vélos + piétons), au sein du projet, en cohérence avec les équipements publics et complexes sportifs locaux déjà en place (Fontaine Rose Mary + gymnase Barugola) dans ce secteur.

MR2 : Gestion de la ressource

La gestion de l'eau passe par la mise en place de dispositifs adaptés de collecte des eaux de ruissellement (cuve de récupération, goutte à goutte pour l'arrosage des haies). En complément, l'équipe d'hydrauliciens a proposé la création d'ouvrages de rétention des eaux pluviales, avec filtration des eaux dans le sol.

Les eaux usées du pôle socio-culturel seront collectées de façon gravitaire. Les effluents seront ensuite renvoyés, via un poste de refoulement, vers la station d'épuration.

Synthèse des mesures de réduction en phase exploitation :

MR3 : Valorisation de la Trame noire

Pour les besoins du projet, les sources lumineuses émanant des candélabres seront de faible intensité et dirigées vers le bas.

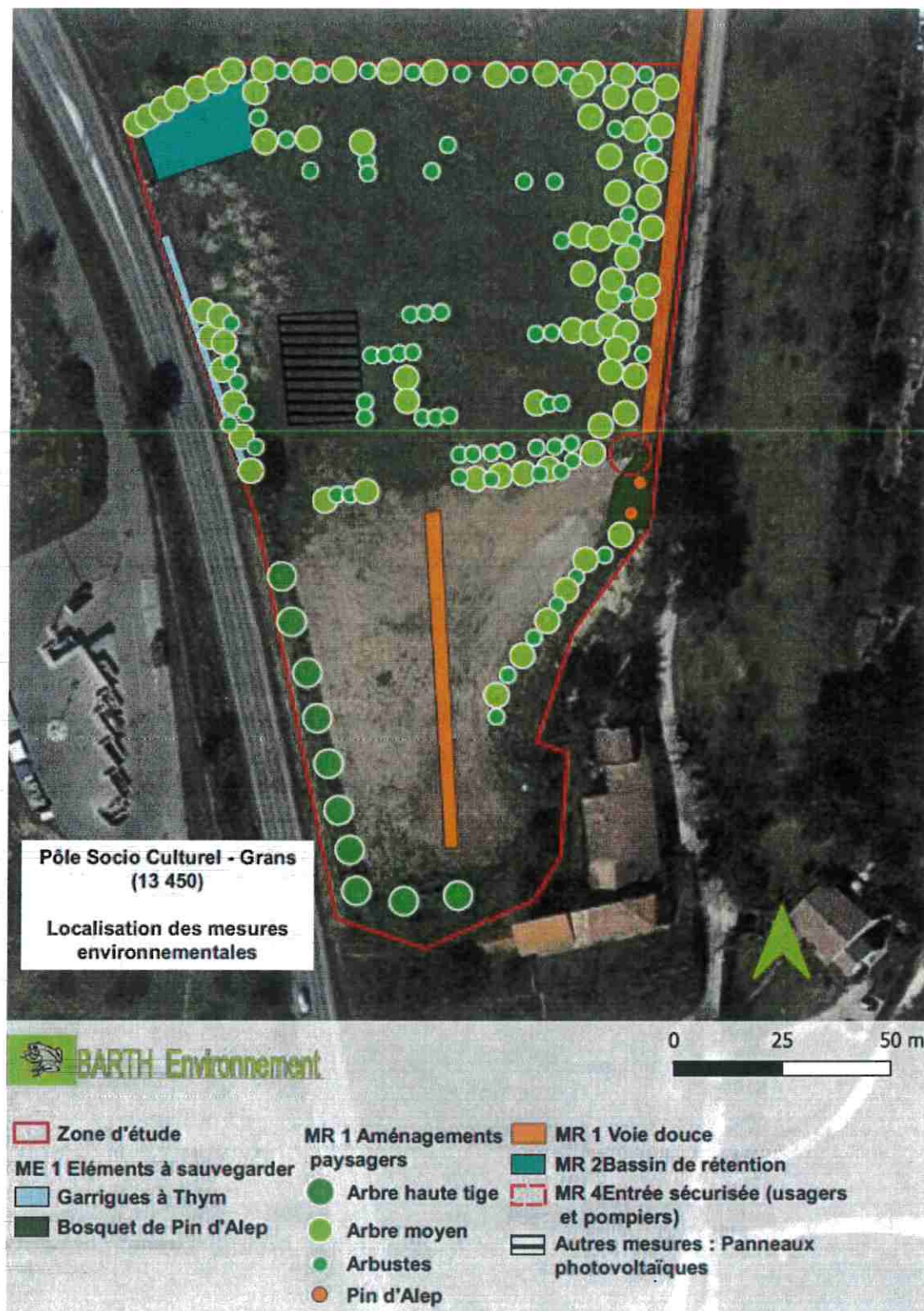
MR4 : Accès pompiers

Le projet bénéficie déjà d'une protection incendie assurée par une borne incendie à l'entrée du site et le futur parking facilitera le retournement. Les voies et les équipements réalisés permettront l'accès aux pompiers.

Synthèse des mesures d'accompagnement en phase chantier :

MA1 : Mise en place d'un chantier propre

Dès la phase de préparation du chantier, un chantier « vert » est préconisé, afin de limiter les nuisances de conception du projet sur l'environnement et la Touloubre proche. La délimitation par balisage des emprises devra être respectée suivant les recommandations de l'Ecologue. Le Maître d'ouvrage se fera accompagner au besoin par un Ecologue, durant les différentes phases de chantier.



Carte de localisation des mesures environnementales (Barth Env – Juillet 2024)



Carte des mesures environnementales (Cabinet LLA Architectes - Juillet 2024)

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Les sites NATURA 2000 les plus proches sont situés à moins de cent mètres de la zone de projet. Cependant les axes routiers et la voie ferrée au Nord et à l'Ouest proches constituent des barrières physiques difficiles à franchir pour la plupart des espèces faunistiques. De plus, la zone de-projet ne comporte pas d'habitats similaires à ceux recensés dans ces milieux secs de bonne qualité.

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Des oiseaux et des chauves-souris sont susceptibles d'utiliser la zone du projet lors de leurs déplacements et les friches (de faibles surfaces < à 1.5 ha) peuvent être occasionnellement, utilisées pour l'alimentation. Les végétations du site sont très communes et les boisements sont isolés. Le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans la ZSC située de part et d'autre du projet.

Malgré le fait que la zone de projet soit proche des sites Natura 2000, elle offre peu de lien avec les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire qui y sont recensés.

Les parcelles correspondent majoritairement à des friches sur remblais de matériaux inertes, elles ne présentent pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et aucun corridor fonctionnel ne sera rompu. Les émanations lumineuses seront de faible intensité et orientées vers le bas...

De plus, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront mises en place pendant la phase chantier, de manière à ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation des sites Natura 2000 précités et des espèces inscrites au FSD. La séquence ERC prévue permettra d'éviter toute destruction/altération d'espèces protégées et de minimiser les incidences écologiques générales concernant la faune et la flore.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : **Grans**

Le : **Juin 2024**

Signature :

Du L...mi



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »